

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
12 mars 2024

PUBLIE LE : 22 MARS 2024

Délibération n°240312-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 MARS 2024

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOUD, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2023-34

OBJET : Marché PIS23U – Travaux sur une canalisation d'évacuation d'eau du grand bassin du Dôme - Signature

Il a été décidé de confier la réalisation des travaux à la société ETANDEX sise 2, Avenue du Pacifique - Les Ulis 91978 COURTABOEUF CEDEX.

Montant : 8 150,00 € HT, soit 9 780,00 € TTC.

Décision n°2023-35

OBJET : Marché n° PIS230 – Maintenance du système de billetterie pour le Dôme Saint-Germain-en-Laye

Il a été décidé de signer le marché public PIS230 avec la société Elisath, sise 10 rue du Préfet Erignac ZAC du Breuil 54850 Messein.

Durée : à compter du 6 décembre 2023 pour une période d'un an reconductible tacitement trois fois un an.

Montant global et forfaitaire annuel : 10 300,32 euros HT, soit 12 360,38 euros TTC.

Décision n°2023-36

OBJET : Marché n° PIS23Q – Travaux de remplacement des garde-corps du Dôme

Il a été décidé de confier la réalisation des travaux à la société TECSERAL sise 54 rue du Général De Gaulle - 95480 Pierrelaye.

Montant global et forfaitaire, toutes tranches et toutes phases comprises : 107 206, 00 euros HT, soit 128 647,20 euros TTC.

Durée courant de la date de notification du marché jusqu'à l'issue de la réalisation complète des prestations.

Décision n°2023-37

OBJET : Marché PIS23W – Achat de chaises hautes de surveillance - Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société HEXAGONE MANUFACTURE SASU, 1-5 rue Michel Carré 95100 Argenteuil.

Montant global et forfaitaire : 4 632,40 euros HT, soit 5 558,88 euros TTC.

Décision n°2023-38

OBJET : Marché PIS18G – Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye Lot 2 : Location de machine pour la zone de cardio-training - Avenant 1

Il a été décidé de signer l'avenant 1 au Marché PIS18G Lot 2 avec la société MULTIFORM SAS, sise ZI du Grand Pont 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, afin de tenir compte de la suppression de la prestation relative à la location et à la maintenance du matériel PRECOR de type AMT 12/885/865/835 no A59H2818D012, modifiant ainsi le total trimestriel de la location du matériel de 3 980,58 euros HT à 3 306,12 euros HT, et le total trimestriel de la maintenance du matériel de 1 046,33 euros HT à 890,20 euros HT applicable rétroactivement à compter du 9 janvier 2023.

Décision n°2023-39

OBJET : PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens

Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommage aux biens, contrat n° 10919330604.

Montant annuel hors révision : 19 053,48 euros TTC.

Décision n°2023-40

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé d'ajuster sur 2023, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 862,32 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 9 475,22 € sur l'exercice 2023.

Décision n°2023-41

OBJET : Reprise partielle sur provisions pour risques et charges exceptionnelles au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé de procéder à la reprise partielle de la dotation aux provisions semi-budgétaires pour litiges dans le cadre des contentieux des travaux de rénovation de la Piscine d'un solde de 128 500 €, à hauteur de 50 500 €, au chapitre 78 (reprises sur provisions semi budgétaires) dont les crédits sont inscrits au budget.

Décision n°2024-01

OBJET : Occupation du domaine public relative au lieu de restauration rapide du Dôme – Avenant 1

Il a été décidé de signer, avec la société ENCAS GOURMAND, sise Parc d'activités des Béthunes 8 rue de l'Equerre BP39549 SAINT OUEN L'AUMONE 95061 CERGY PONTOISE, un avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public précaire et révocable portant sur le lieu de restauration rapide du Dôme, relatif à la modification de l'article 8-1 « Redevance d'occupation » modifiant la partie variable de la redevance annuelle d'occupation comme suit : « : pourcentage net de taxe de 4 % du chiffre d'affaires réalisé au-delà de 10 000 euros TTC au titre de l'activité prévue par la présente convention ».

Décision n°2024-02

OBJET : Marché PIS24A – Abonnements annuels aux services DOCAPOSTE FAST pour les syndicats intercommunaux – Signature

Il a été décidé de confier à la société DOCAPOSTE FAST, sise 37/41 rue du Rocher – 75008 PARIS, la mise à disposition, au profit de l'ensemble des syndicats intercommunaux, de l'ensemble des services permettant la signature électronique, l'envoi, la réception sécurisée et, le cas échéant, le traitement de documents, données ou actes administratifs et comptables par voie électronique.

Décision n°2024-03

OBJET : Marché PI23V – Installation d'un automate de billetterie au Dôme – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société ELISATH, sise 10 rue du Préfet Claude Erignac – ZA du Breuil – 54850 MESSEIN.

Montant global et forfaitaire : 14 501,70 euros HT, soit 17 402,04 TTC.

Décision n°2024-04

OBJET : Marché PIS23X – Maîtrise d'œuvre relative au remplacement de la technologie de filtration des eaux du Dôme – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société CD2I, sise 13 rue André Villet 31400 TOULOUSE.

Montant global et forfaitaire : 27 240 euros HT, soit 32 688 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 MARS 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **22 MARS 2024**

Christian DUSSART
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal